

**Arrêté n° AG-66-2025
portant formation de la Commission
Administrative Paritaire de Catégorie C**

Le Président du Centre de Gestion de l'Indre,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,
 Vu l'arrêté n° AG-36-2021 du 18 mai 2021 portant formation de la Commission Administrative Paritaire de catégorie C,
 Vu l'arrêté n°AG-59-2022 fixant la composition des Commissions Administratives Paritaires,
 Vu le procès-verbal des opérations électorales pour l'élection des représentants du personnel à la Commission Administrative Paritaire de la catégorie C lors du scrutin du 8 décembre 2022,
 Considérant qu'il convient de mettre à jour la composition de la Commission Administrative Paritaire de Catégorie C suite à la perte d'éligibilité à siéger d'un représentant suppléant et conformément à l'article R211-203 du Code Général de la Fonction Publique,

ARRÊTE

Article 1^{er} : La Commission Administrative Paritaire de Catégorie C est formée ainsi qu'il suit :

**REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE LEURS
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS**

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLÉANTS
Xavier ELBAZ - Président Maire de VILLEDIEU-SUR-INDRE	Régis BLANCHET Maire de BUZANÇAIS
Jacques PERSONNE Conseiller Municipal d'ISSOUDUN	Jacques PALLAS Maire de SAINT-GEORGES-SUR-ARNON
Hugues FOUCAULT Maire de BRETAGNE	Daniel CALAME Maire de SAINT-PLANTAIRES
Ghislaine VERKEN Adjointe au Maire de BUZANÇAIS	Danielle DUPRÉ-SÉGOT Maire du POINÇONNET
Vincent MILLAN Maire d'ARGENTON-SUR-CREUSE	Nicole SAUGET Maire de GIROUX
Pascale BAVOUZET Maire d'ARTHON	Christine COUTY Adjointe au Maire d'ARGENTON-SUR-CREUSE
Gilles LHERPINIÈRE Maire de LE BLANC	Nicolas THOMAS Président de la CDC VAL DE L'INDRE-BRENNE
Michèle PRÉVOST Adjointe au Maire de LEVROUX	Marie-Laure FRISCH Maire de SAINT-HILAIRE-SUR-BENAIZE

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLÉANTS
<i>Liste C.G.T.</i>	
Nicolas BOUÉ--HÉMERY ISSOUDUN	Nicolas RAYNAUD CDC ÉGUZON – ARGENTON - VALLÉE DE LA CREUSE
Stéphanie GAILLOCHON CDC ÉGUZON – ARGENTON - VALLÉE DE LA CREUSE	Sylvaine BRUNEAU CDC ÉGUZON – ARGENTON - VALLÉE DE LA CREUSE
Annie NONET SRPI MÂRON-SASSIERGES	Muriel MAYET LA CHÂTRE
<i>Liste C.F.D.T.</i>	
Laëtitia RETAULT CDC BRENNNE - VAL DE CREUSE	David HUGUET LE BLANC
Guillaume FERRON SICTOM CHAMPAGNE BERRICHONNE	Christophe WAGUET CDC ÉGUZON – ARGENTON - VALLÉE DE LA CREUSE
<i>Liste U.N.S.A.</i>	
Nadia MOREAU CHAILLAC	Pascal CHAUMETTE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CANTON DE SAINTE-SÉVÈRE
Alexandra DREUX GEHÉE	Christophe GAVAUD BRION
<i>Liste F.O.</i>	
Franck MONTIÈGE SYMCTOM	Ludovic MAILY SAINT-BENOÎT-DU-SAULT

Article 2^{ème} : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3^{ème} : Le présent arrêté sera transmis pour contrôle de légalité à Monsieur le Préfet de l'INDRE, publié par voie d'affichage et ampliation sera transmise :

- aux représentants du personnel
- aux représentants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics
- aux Maires des collectivités territoriales
- aux Présidents des établissements publics.

Fait à Châteauroux, le 1^{er} septembre 2025

LE PRÉSIDENT DU CENTRE DE GESTION
DE L'INDRE,
Xavier ELBAZ